

2026-09-22 / 07

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE VINGT-DEUX SEPTEMBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme HERVE Muriel, Maire.

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE TREAL**

Etaient présents : Muriel HERVÉ, Maire, Corinne MARCHAND, Guénaël JOLLY, Céline ETRILLARD, Marie-Christine HAVARD, Thierry WAJCHERT, Nathalie JOUAN, Isabelle COUÉ, Delphine BAUDU, Thomas POSSÉMÉ, Guillaume DRUNE, Léa CHAUVET, Jonathann LORIOT, Louis ROLLANDO.

Absents excusés : Frédéric BENOIT,

Absents non excusés :

Nombre de conseillers municipaux :

Effectif légal : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 0
Votants : 14

Nathalie JOUAN est désignée secrétaire de séance.

Séance du 22 Septembre 2026

Date de convocation :
16.09.2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Mr JOLLY Guénaël 2^{ème} adjoint à la voirie informe que plusieurs fossés situés sur le territoire communal nécessitent des travaux de curage afin de permettre leur bon écoulement et de maintenir les conditions normales d'évacuation des eaux pluviales ;

Après examen des différentes propositions, Madame le Maire rappelle la nécessité de procéder à ces travaux et propose au Conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise DORÉ pour un montant de 1 685.00€ HT, soit 2 022.00€ TTC.

Délibération n° 2026-09-22 / 07

OBJET :
Devis curage fossés

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le devis présenté par l'entreprise DORÉ pour un montant de 1 685.00€ HT, soit 2 022.00 € TTC, relatif aux travaux de curage des fossés communaux.
- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis, le bon de commande et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits pour cette dépense ont été prévus au budget en cours.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Muriel HERVE

